

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 2 septembre 2020

Délibération n° 2020 - 02/09/2020 – 1

*Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire du 7 juillet 2020*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 38 Quorum : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 36
Membres présents : 26 Membres représentés : 11 Total : 37	Pour : 36 Contre : 0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 7 juillet 2020.**

Dijon, le 2 octobre 2020
Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 7 juillet 2020

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement